

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

Convocation du 03 mai 2022

Lieu : mairie 20h00

Présents : Mme et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure, BONAFY-HUET Aurore, DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, Julien EVRARD. Guillaume BOUCHER.

Absents (es) excusés (es) : Mmes GARNIER Nadine, VOISE Anne-Marie, BRUNEAU Valérie, HILAIRE-LOMBARD Betty, LAMY Jean-Philippe.

Pouvoirs : Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Bernard DELOMENIE . Mme Nadine GARNIER donne pouvoir de voter en son nom à Mr Guillaume BOUCHER. Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir de voter en son nom à Mme Laure DANGLA-GENDREAU

Secrétaire de séance : Mr Guillaume BOUCHER

## Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2022
- Poste d'adjoint et remplacement sur les différents syndicats
- Vote des subventions
- Fin de contrat Agence Postale Communale
- Modification du Plan communal de Sauvegarde
- RGPD
- Compte Epargne Temps
- Syndicat de voirie : adhésion nouvelle commune
- Plan de formation
- Infirmières / Télécabine
- Marché fauchage
- Affaires diverses (site internet, élections...)
- 

---

**L'Assemblée observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Michel CROCI, 3<sup>ème</sup> adjoint, décédé récemment.**

## Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2022 :

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

**Poste d'adjoint et remplacement sur les différents syndicats :** Suite au décès de Monsieur Croci qui occupait le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame la Préfète demande si le Conseil Municipal souhaite nommer un nouvel adjoint, auquel cas il faut procéder au vote.

Il faut également remplacer Mr Croci dans ses représentations auprès des différents syndicats et commissions dont il était membre titulaire :

\*délégué titulaire auprès du SEHV (suppléant Mr Julien Evrard)

\*réfèrent défense

\*commission appel d'offres (suppléant)

\*commission travaux, bâtiments, voirie, réseaux (non obligatoire)

\*commission communication (non obligatoire)

\*Communauté de Communes

Il faut également délibérer, si un nouvel adjoint est élu, des indemnités qui lui seront versées ( délib 2020.06

3 <sup>ème</sup> Adjoint	10.70 %	416.17 €
--------------------------	---------	----------

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée qui ne souhaite pas nommer un autre adjoint dans l'immédiat, mais n'exclut pas de changer le tableau du conseil municipal en cours de mandat si besoin.

Le Conseil Municipal approuve le tableau du Conseil Municipal comme suit :

Qualité	Nom. Prénom	Date de naissance	Fonction
Mr	DELOMENIE Bernard	23/09/1965	Maire
Mr	CUILLERDIER Simon	17/04/1982	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme	DANGLA- GENDREAU Laure	22/11/1986	2 <sup>ème</sup> adjointe
Mme	BONAFY- HUET Aurore	29 /12/1987	Conseillère municipale
Mr	BOUCHER Guillaume	03/04/1982	Conseiller municipal
Mme	BRUNEAU Valérie	03/02/1974	Conseillère municipale
Mr	EVARD Julien	28/06/1978	Conseiller municipal
Mme	GARNIER Nadine	10/08/1960	Conseillère municipale
Mme	HILAIRE- LOMBARD Betty	16/12/1982	Conseillère municipale
Mr	HURALT Paul	29/09/1988	Conseiller municipal
Mr	LAGRANGE Pierre	08/05/1995	Conseiller municipal
Mr	LAMY Jean- Philippe	07/03/1956	Conseiller municipal
Mme	VOISE Anne- Marie	07/05/1958	Conseillère municipale

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-15

Il faut également remplacer Mr Croci dans ses représentations auprès des différents syndicats et commissions dont il était membre titulaire :

\*délégué titulaire auprès du SEHV, le suppléant actuel, Mr Julien Evrard est nommé titulaire et Mr Pierre LAGRANGE, suppléant.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-16

\*référént défense : Mme Laure DANGLA -GENDREAU

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-17

\*commission appel d'offres (suppléant) : Mr Pierre LAGRANGE

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-18

\*Commission travaux : le nombre d'élus est suffisant, pas de remplacement.

\*Commission communication, le nombre d'élus est suffisant, pas de remplacement.

\*Commission travaux Communauté de Communes : Mr Simon CUILLERDIER.

**Vote des subventions :** Comme évoqué lors du conseil du 28 mars 2022, la commission vie locale s'est réunie pour décider des subventions à verser. La somme prévue est bien de 6 000 €  
En voici le détail :

Li En Gourre : 1200 €	123coeurs : 100 €	Ecole de foot : 250 €
Culture et Loisirs : 600 €	ACCA : 600 €	FNACA : 100 €
Amicale 3 <sup>ème</sup> Age : 100 €	FNATH : 100 €	DDEN : 25 €
Les 3 Crayons Bleus : 250 €	Restaurants du Cœur : 300 €	Ligue contre cancer :200 €

Sclérose en plaques : 100 €	GVA Féminin : 50 €	Déportés 87 :50 €
Secours populaire 87 : 300 €	Amicale pompiers : 50 €	Croix Rouge : 200 €
AAPMA : 200 €	Fondation patrimoine adhésion : 75 €	
AFM87 : 100 €	Amis de Kilstett : 400 €	

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR :11,unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-19

**Fin de contrat Agence Postale Communale :** Le CDD de l'agent en charge de l'agence postale communale arrive au terme des deux fois 3 ans renouvelable. Si l'agent est recruté pour la 1<sup>re</sup> fois en CDD sur l'un des emplois suivants ou pour occuper l'une des fonctions suivantes, la durée du CDD est 3 ans maximum, renouvelable 1 fois.

- Emplois de certaines établissements publics de l'État
- Fonctions pour lesquelles il n'existe pas de corps de fonctionnaires correspondant
- Fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles
- Emploi pour lequel l'administration ne dispose pas de candidature de fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir
- Emploi ne nécessitant pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires
- Emploi à temps incomplet d'une durée de travail inférieure ou égale à 24 heures 30 hebdomadaires.

Au cours de la carrière, tout contrat conclu ou renouvelé sur un emploi ou pour occuper l'une de ces fonctions est conclu ou renouvelé en CDI si l'on justifie de 6 ans de services sur un emploi de même catégorie hiérarchique.

C'est le cas ici. Il s'agit de créer le poste en CDI et de supprimer le même poste en CDD pour placer notre agent en CDI et d'effectuer une vacance d'emploi auprès du CDG 87. Les conditions sont les mêmes en CDI qu'en CDD pour cet agent.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-20

**Modification du Plan communal de Sauvegarde :** Après avoir procédé à la révision du plan ORSEC Départemental de distribution de comprimés d'iode (qui datait de 2013), la Préfecture, nous demande de rectifier notre plan communal de sauvegarde (PCS) en incluant un chapitre portant sur les modalités de récupération et distribution des comprimés.  
Nous devons également procéder à la mise à jour du PCS suite au décès de Mr Croci.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-21

**RGPD :** Monsieur le Maire rappelle la réunion du 08 novembre 2021 au cours de laquelle le conseil municipal a acté le fait de confier au CDG le soin d'agir pour le compte de la commune. Si à l'issue de la consultation les conditions tarifaires ne nous conviennent pas, nous pouvons refuser. (délibération n°2021-32). La consultation est terminée. Le Centre de Gestion propose les conditions suivantes :

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Communes < 1000 habitants	485 €	300 €

Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais. Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-22 uniquement pour l'étape 1 soit 485 €.

**Compte Epargne Temps :** Monsieur le Maire rappelle la réunion du 07 février 2022 où il avait été décidé de mettre en place un Compte Epargne Temps. Le Comité Technique Paritaire en date du 28 mars 2022 a validé notre proposition à condition d'inclure que l'indemnisation des jours épargnés et la prise en compte au titre du RAFP ne sont possibles qu'à partir du 16<sup>ème</sup> jour épargné qui est une condition réglementaire.

VOTE pour la mise en place d'un CET : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-23

**Syndicat de voirie : adhésion nouvelle commune :** Monsieur le Maire rappelle la décision prise en réunion le 28 mars 2022, délibération n°2022-13 qui acceptait l'adhésion de la commune de Beynac au Syndicat de Voirie de Nexon. La délibération du Syndicat ayant été refusée par la Préfecture suite à une erreur matérielle, il y a lieu de reprendre la délibération de

Saint Priest Ligoure.

VOTE pour l'adhésion de la commune de Beynac : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11,  
unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-24

**Plan de formation :** Nous avons reçu un courrier du Directeur Régional du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) nous indiquant qu'un plan de formation est désormais obligatoire dans toutes les collectivités, et ce afin de pouvoir fournir les éléments nécessaires à l'évolution et à l'adaptation de l'offre de formation du CNFPT en vue de répondre aux besoins de nos agents. Le plan de formation existe déjà mais n'est pas formalisé sous forme de document.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la mise en place d'un plan de formation, qui sera soumis à la validation du Comité Technique.

**Marché fauchage :** Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de service de 3 ans (2019/2022) a été signé entre Monsieur William ROUSSEAU et un groupement de communes (St Priest Ligoure, La Meyze, Nexon, Châlus, Jourgnac, Flavignac, Janailhac, Les Cars, Meilhac) pour effectuer le fauchage des routes communales. Suite à l'augmentation importante des carburants, Monsieur Rousseau nous a fait parvenir une révision des prix comme suit :

Communes	1 <sup>ère</sup> passe en km	1 <sup>ère</sup> passe prix	2 <sup>ème</sup> passe en km	2 <sup>ème</sup> passe prix	3 <sup>ème</sup> passe en km	3 <sup>ème</sup> passe prix	Prix total	Nouveaux tarifs HT
Châlus	33.00	1370.00 1453.16	33.00	2600.00 2757.82	36.00	4752.00 5040.45	8 722.00	9 251.43
Flavignac	55.00	2220.00 2354.75	55.00	4220.00 4476.15	55.00	7320.00 7764.32	13 760.00	14 595.23
Janailhac	0.00	0.00	0.00	0.00	37.00	4900.00 5197.43	4 900.00	5 197.43
Jourgnac	20.00	795.00 843.26	20.00	1510.00 1601.66	20.00	2580.00 2736.61	4 885.00	5 181.52
La Meyze	60.00	2440.00 2588.11	60.00	4640.00 1921.65	60.00	8040.00 8528.03	15120.00	16037.78
Les Cars	22.50	915.00 970.54	22.50	1740.00 1845.62	22.50	2990.00 3171.49	5 645.00	5 987.65
Meilhac	0.00	0.00	0.00	0.00	24.00	3200.00 3394.24	3 200.00	3 394.24
Nexon	75.00	3050.00 3235.14	75.00	5800.00 6152.06	81.50	10 780.00 11 434.35	19 630.00	20 821.54
St Priest Ligoure	0.00	0.00	0.00	0.00	60.00	8040.00 8528.03	8 040.00	8 528.03
<b>TOTAL</b>	<b>265.5</b>	<b>11444.95</b>	<b>265.5</b>	<b>21754.96</b>	<b>396.00</b>	<b>55 794.94</b>	<b>83 902.00</b>	<b>88 994.85</b>
<b>TVA 20%</b>								<b>17 798.97</b>
<b>TTC</b>								<b>106 793.82</b>

VOTE pour le changement du tarif pour St Priest Ligoure: 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11,

unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERATION N°2022-25

**Infirmières / Borne :** Monsieur le Maire rappelle la conversation lors de la réunion du 22 mars 2022 concernant la mise en place d'une borne de téléconsultation. La question de l'accès était posée. Après un entretien avec les infirmières de Saint Priest Ligoure, qui vont également dans le sens de cette installation, il a été soulevé le problème de la confidentialité. Il faut trouver un endroit facile d'accès et qui reste confidentiel. Nous pourrions l'installer dans l'ancien local des infirmières. Nous allons demander une entrevue avec Mr Marrec de l'entreprise Médadom pour qu'il puisse nous donner toutes les explications concernant cette installation. Les travaux dans la petite maison sont terminés, les infirmières l'ayant visité sont d'accord pour s'y installer.

**Affaires diverses :**

**Place Le Châlet de la Planche :** Nous avons reçu le dossier afin de pouvoir déposer au plus vite un permis d'aménager.

**Fleurissement :** le fleurissement est en cours de préparation.

**Site Internet :** Mr Pierre Lagrange est prêt à reprendre la gestion du site internet. Il lui faut pour cela une formation, avec un autre élu intéressé et un agent. Prix de la formation : 216€ TTC

**Elections législatives :** pour rappel les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin de 8h à 18 heures.

Séance levée à 23h30